DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 novembre à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 06/11/2025.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents: DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, ABOULGHAZI Naziha, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, CARNEIRO Jean-Marc, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, LAIGNELET Anne, CHEMIN Marie-Ange, GOMEZ-GEIL Clémentine, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, BOURGEADE-DELMAS Lucas, GRIMAL Alexandre, SCHMIDT Franck.

<u>Avaient donné pouvoir</u>: DE CARVALHO Albertine à ROQUES Patrick, AUTECHAUD Eric à LINARES François, TOUILE EL HARROUFF Sofia à PATEY Stéphanie.

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents : 26 Votants : 29 Pour : 29 Contre : Abstention :

<u>OBJET</u>: DÉLIBÉRATION N° 2025-107 - CONVENTION AVEC LE COLLÈGE SIMONE VEIL POUR L'UTILISATION DES LOCAUX DE LA MAISON DES HABITANTS

Mme ABOULGHAZI, rapporteure, informe le Conseil Municipal de la nécessité de renouveler la convention d'utilisation des locaux de la Maison des habitants par le collège Simone Veil pour l'année scolaire 2025-2026, afin de permettre la tenue d'ateliers au sein de la structure pour la classe ULIS.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE la convention de partenariat avec le collège Simone Veil – convention type;

AUTORISE le Maire à la signer.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le :

1 8 NOV. 2025

Le Maire, Victor DENOUVION

&-Garon® Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-DELMAS